



Montreuil, le 06 Avril 2020.

Suite à la rédaction du **guide de l'OPPBTP** amendé par les Ministères, et validé par les organisations patronales, **la Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement** refuse une reprise du travail dans le BTP et, par conséquent, dans les Carrières, les tuiles et briques, les cimenteries, les Négoces de Matériaux., ainsi que dans toutes les activités non essentielles de notre champ fédéral.

Le Gouvernement, sous couvert de ce guide, incite, par l'intermédiaire des préfets, les entreprises à reprendre l'activité. Il oblige les salariés à prendre un risque sanitaire majeur pour leurs vies, et celles de leurs familles, alors même, que nos métiers sont déjà fortement accidentogènes.

L'objectif de ce document est bien de faire reprendre le travail en donnant un sentiment de sécurité juridique aux employeurs, en utilisant des formules comme "il est recommandé", "dans la mesure du possible", "selon disponibilité", ou en jetant un doute sur la personne à qui incombe les obligations du style, "un nettoyage toutes les deux heures est indispensable » mais sans préciser si c'est l'employeur, le salarié ou une entreprise spécialisée qui le fait.

Dans notre déclaration intersyndicale, nous avons largement analysé les carences de ce guide mais il convient de rappeler notre revendication principale sur le sujet :

La **FNSCBA** avait exigé que ce guide ne porte que sur la continuité des activités portant **sur les travaux d'urgence** et qu'un autre soit édité après le confinement, pour le reste des activités. Nous n'avons pas été écoutés.

La **FNSCBA** demande donc aux salariés **de rester chez EUX** et sinon, d'utiliser leur **droit de retrait**, notamment, si les **Equipements de Protection Individuelle (EPI)** ne sont pas suffisants, si l'exécution des gestes barrières est impossible, ou les salariés se sentent en danger!

La **FNSCBA** demande aux élus de déclencher des **droits d'alertes** autant que nécessaires et de diligenter un expert pour connaître les conséquences sur les conditions de travail des salariés et de leur santé.

En dernier lieu, si l'employeur ne veut rien entendre, la FNSCBA appelle les salariés à se mettre en grève pour mise en danger de leur vie.

Se protéger, c'est protéger tous ses proches !!!

Pour pouvoir préparer l'après COVID 19 et la cité de demain :
« APPLIQUONS LE SLOGAN DU GOUVERNEMENT « RESTER CHEZ VOUS »

FNSCBA CGT

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02/ Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr – Site internet : www.construction.cgt.fr